



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

### **Arrêté**

**portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à BORDEAUX (33)**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**VU** l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 27 janvier 2021.

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier.

**CONSIDÉRANT** que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

### **ARRÊTE**

**Article premier** : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- un **orgue (buffet et partie instrumentale)**, construit vers 1883, par Gaston Maille (1855-1926). Description : orgue, dont le buffet est en bois, posé au sol sous la galerie sud avec console dans la partie centrale de la synagogue. L'alimentation en vent est logée dans une fosse sous le buffet. La tuyauterie en métal a été pillée en 1944 suite à la transformation de la synagogue en centre de détention pour les juifs avant leur déportation en Pologne par les nazis. Tout le reste de l'instrument (sauf la console) : buffet, sommiers, soufflets et réservoirs, porte-vents, mécanique de notes, mécanique de jeux, tuyaux en bois, boîte expressive, est encore en place et dans son état d'origine

Conservé dans la Grande synagogue de Bordeaux, 8 rue du Grand Rabbin Joseph Cohen, 33000 BORDEAUX, et appartenant à l'association culturelle israélite de la Gironde.

**Article 2** : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et à l'affectataire.

Bordeaux, le 19 AVR. 2021

La Préfète de Région

**Fabienne BUCCIO**

Site de Bordeaux 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 57 95 02 02

Site de Limoges 6 rue Haute de la Comédie - CS 43607 - 87036 Limoges Cedex 1 - Tél : 05 55 45 66 00

Site de Poitiers Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue - CS 20553 - 86020 Poitiers Cedex - Tél : 05 49 36 30 30

[www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine](http://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine)